

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : TOURISME – VOIE VERTE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS -
MODIFICATION**

**TOURISME – VOIE VERTE – DESIGNATION DES
REPRESENTANTS - MODIFICATION**

- VU la délibération du 28 juin 2018, n°26, relative à la désignation de représentants au comité de pilotage voie verte mis en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CD 63);
- VU la délibération du 07 février 2019, n°22, relative à la convention de partenariat « voie verte entre la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et le CD 63 ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du projet « voie verte » autour de la rivière Allier, il convient de désigner trois représentants au comité de pilotage mis en place par le CD 63.

En effet, afin de lancer l'étude du tracé sur le secteur nord du département, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place un comité de pilotage du projet composé de la Région, des EPCI les plus concernés (Plaine Limagne, Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne, Riom Limagne et Volcans) et du Département.

Il est demandé aux EPCI de désigner 3 représentants afin de s'impliquer et de relayer le projet sur le territoire.

Au sein de la communauté de communes Entre Dore et Allier, Monsieur le Président propose de désigner comme représentants Monique FERRIER, Daniel PEYNON et Didier MATRAS

Cette délibération annule et remplace la délibération dn°26 du 28 juin 2018, n°26, relative à la désignation de représentants au comité de pilotage voie verte mis en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CD 63).

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants pour la voie verte comme ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.